

Le Tribunal administratif de Paris, en chiffres⁽¹⁾

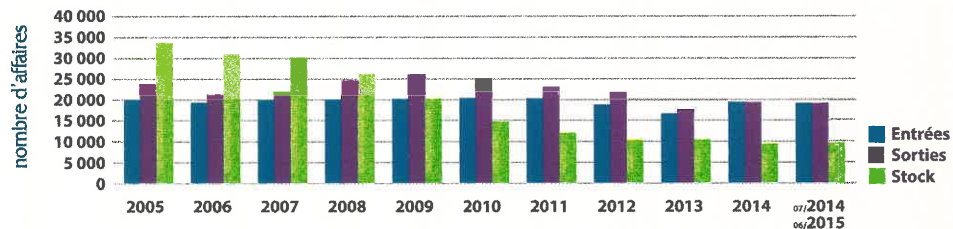
Nombre d'affaires
enregistrées :
19 163

Nombre d'affaires
jugées :
19 110

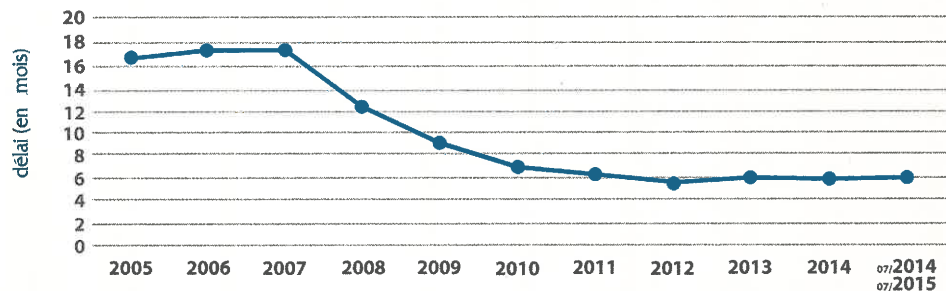
Taux
de couverture⁽²⁾ :
100 %

Délai prévisible
moyen de jugement :
5 mois et 26 jours

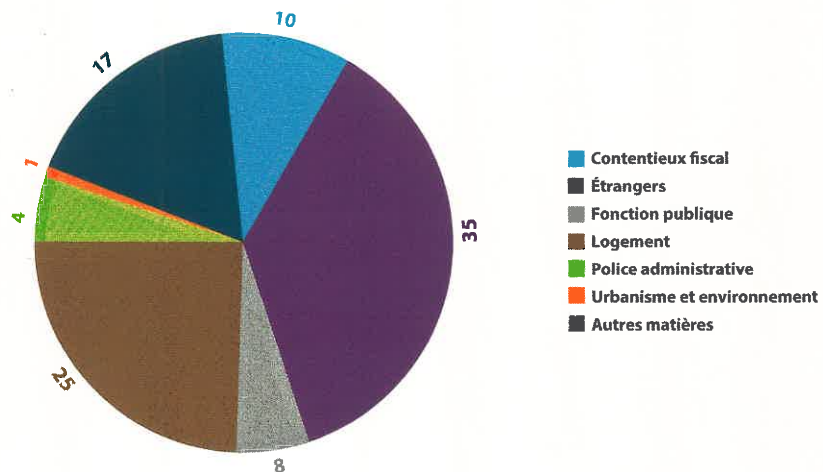
Évolution du nombre d'affaires en données nettes⁽³⁾ depuis 2005



Évolution du délai prévisible moyen de jugement depuis 2005



Origine et répartition (en %) des affaires jugées⁽¹⁾ par type de contentieux



⁽¹⁾ Ces données statistiques portent sur l'année « glissante » allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015.

⁽²⁾ Le taux de couverture est le rapport entre le nombre d'affaires jugées et celui des affaires enregistrées.

⁽³⁾ Les données nettes sont celles faisant abstraction des affaires se rattachant à des séries de dossiers identiques.



COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL
DE PARIS

AUDIENCE SOLENNELLE DE RENTRÉE

MARDI 6 OCTOBRE 2015



TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE PARIS



La Cour administrative d'appel et le Tribunal administratif de Paris sont convenus de consacrer leur deuxième audience solennelle conjointe à la plus haute de leurs préoccupations partagées : les progrès accomplis en faveur des justiciables.

Ces dix dernières années, nous avons beaucoup progressé dans la réduction des délais d'examen des requêtes. Mais la qualité de la justice ne se mesure pas seulement à l'aune de cette exigence de célérité. Aussi nombreuses que soient les requêtes enregistrées à Paris, nos juridictions s'attachent tout autant à garantir aux justiciables que chaque litige aura bien été, non seulement jugé en toute impartialité, mais professionnellement et méticuleusement examiné.

Pour améliorer le service rendu, les deux principaux défis que nous devons savoir relever dans les toutes prochaines années sont le passage à une dématérialisation totale de l'instruction des dossiers, dans le cadre de la généralisation de l'application Télérecours, et la modernisation, déjà engagée, du mode de rédaction des décisions juridictionnelles, que nous nous efforçons de rendre toujours plus explicites, mieux motivées et plus intelligibles pour les parties.

Notre audience solennelle de rentrée est ainsi, pour la Cour comme pour le Tribunal, une nouvelle occasion de témoigner de notre volonté d'être, inlassablement et à notre manière, des défenseurs résolus des droits des justiciables.

Claire JEANGIRARD-DUFAL,
Président du Tribunal
administratif de Paris

Patrick FRYDMAN, Conseiller d'État,
Président de la Cour administrative
d'appel de Paris



TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE PARIS

RESSORT

Paris

EFFECTIF

(au 1^{er} septembre 2015)

84 magistrats

114 agents de greffe

14 assistants de justice



COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL
DE PARIS

RESSORT

Tribunaux administratifs de Paris,
Melun, Polynésie française,
Nouvelle-Calédonie et Wallis-et-Futuna

EFFECTIF

(au 1^{er} septembre 2015)

58 magistrats

62 agents de greffe

10 assistants de justice

La Cour administrative d'appel de Paris, en chiffres⁽¹⁾

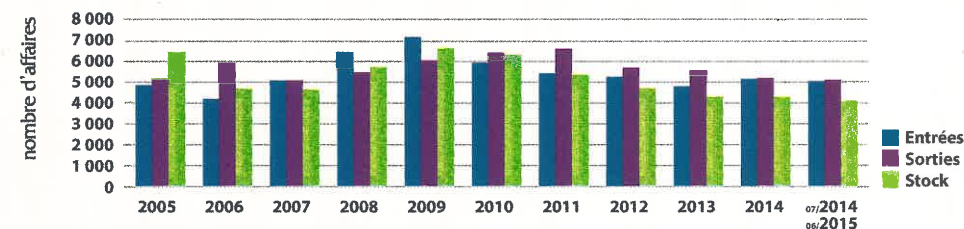
Nombre d'affaires
enregistrées :
5 062

Nombre d'affaires
jugées :
5 155

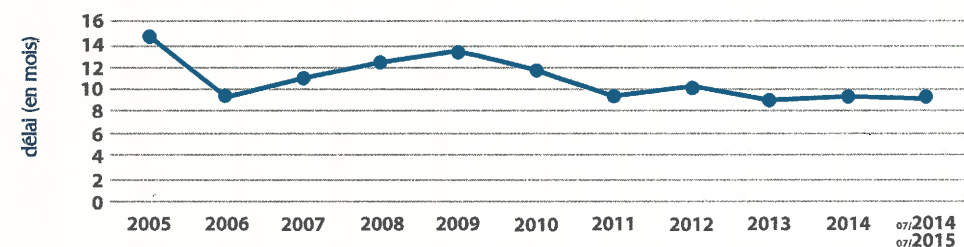
Taux
de couverture⁽²⁾ :
102 %

Délai prévisible
moyen de jugement :
9 mois et 14 jours

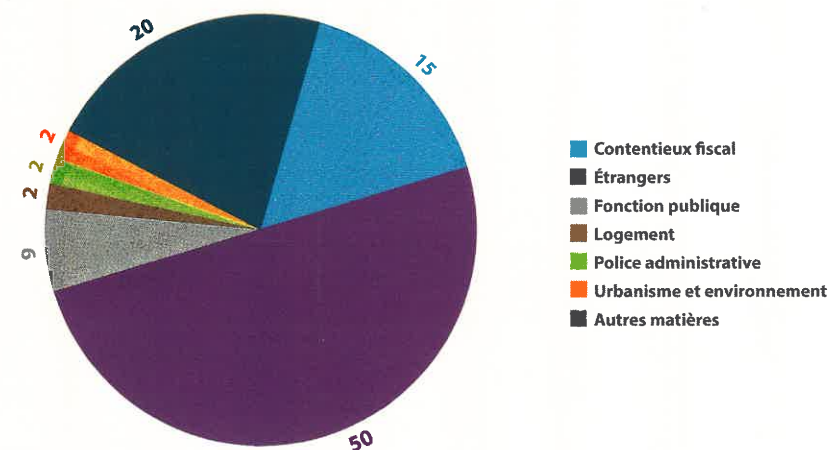
Évolution du nombre d'affaires en données nettes⁽³⁾ depuis 2005



Évolution du délai prévisible moyen de jugement depuis 2005



Origine et répartition (en %) des affaires jugées⁽¹⁾ par type de contentieux



⁽¹⁾ Ces données statistiques portent sur l'année « glissante » allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015.

⁽²⁾ Le taux de couverture est le rapport entre le nombre d'affaires jugées et celui des affaires enregistrées.

⁽³⁾ Les données nettes sont celles faisant abstraction des affaires se rattachant à des séries de dossiers identiques.